

PROVINCE DE HAINAUT	<b>Extrait du registre aux délibérations du conseil communal</b>
ARRONDISSEMENT DE THUIN	Séance du 27 mars 2013
VILLE DE BINCHE	Mr. L. DEVIN, <u>Bourgmestre -Président</u> ;
SERVICE FISCALITE	Mrs K. VAN HOUTER, J. URBAIN, Ph. LABAR, Frédéric TILMANT, M. BEJARANO-MEDINA, J-L. FAYT <u>Echevins</u>
	Mmes et Mrs J. DERVAL, E. PIRET, F. JOIE, L. JONNART, J.P. JAUMOT, L. ARMAN, B. DEGHORAIN, M-C. KLENNER, P. LAI, J. PHILIPPE, L. DAVOINE, S. CALVAGNA, Ph. VANDENNEUKER, F. MAGHE, V. DEBIEVE, M. HAMEL, N. LEROY, M. CRAMAROSSA, G. CAPOZZA, R. SALIBBA, B. MATERNE, S. DE BAETS, A-M. CALLEWAERT <u>Conseillers</u>
	Mr E. RUELLE, Présidente C.P.A.S.
	G. SOMERS, Secrétaire Communal ff,

Point n° 3

Redevance communale-tarifification applicable à la piscine communale – Exercices 2013 à 2019 - Renouvellement

Le Conseil communal,  
siégeant publiquement,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu la situation financière de la Ville ;

Considérant le règlement redevance adopté par le Conseil Communal en date du 27 juin 2012 concernant la piscine communale ;

Sur proposition du Collège Communal ;

Par 24 oui et 7 non ;

Décide :

**Article 1 :**

Le règlement redevance adopté par le Conseil Communal en date du 27 juin 2012 concernant la piscine communale est abrogé au 31 août 2013.

**Article 2 :**

Il est établi, pour les exercices 2013 à 2019 inclus, un tarif applicable à la piscine communale.

**Article 3 :**

Le tarif applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013 est fixé comme suit :

	Tarif	Tarif préférentiel
Bain scolaire /enfant	<b>1,50 €</b>	<b>1,20 €</b>
Bain adulte	<b>3,00 €</b>	<b>2,50 €</b>
Location Club-écoles natation/heure	<b>80,00 €</b>	
Location club plongée	<b>100,00 €</b>	
Groupe reconnu par le Collège Communal	<b>2,50 €</b>	<b>2,00 €</b>
Achat bonnet de bain – Standard latex	<b>1,00 €</b>	
Achat bonnet de bain – Silicone	<b>5,00 €</b>	
Achat bonnet de bain – tissu	<b>2,00 €</b>	
Achat lunettes Standard	<b>3,00 €</b>	
Achat lunettes Racer II	<b>6,00 €</b>	
Location matériel (bonnet, planches, ...)	<b>0,25 €</b>	
Enfant de – de 5 ans accompagné des parents	<b>Gratuit</b>	
Abonnements (valables 3 mois à partir de la date d'achat - à déposer à la caisse pendant la séance)		
10 séances	<b>25,00 €</b>	<b>20,00 €</b>
10 séances (famille nombreuse)	<b>23,00 €</b>	<b>18,00 €</b>
Abonnements (valables 6 mois à partir de la date d'achat - à déposer à la caisse pendant la séance)		
20 séances	<b>40,00 €</b>	<b>33,00 €</b>
50 séances	<b>80,00 €</b>	<b>70,00 €</b>
Abonnements (séances illimitées – valables 1 an à partir de la date d'achat – à déposer à la caisse pendant la séance)	<b>140,00 €</b>	<b>120,00 €</b>

Le tarif préférentiel s'applique :

- aux habitants binchois sur présentation de leur carte d'identité ;
- aux clubs et associations binchois avec l'accord du Collège Communal ;
- aux établissements scolaires binchois avec l'accord du Collège Communal.

**Article 3 :**

Les redevances sont dues à caisse de la piscine.

**Article 4 :**

Le défaut de paiement entraînera le recouvrement par la voie civile.

**Article 5 :**

La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon, dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Secrétaire,  
(s) G. SOMERS.

Le Président,  
(s) L. DEVIN.

Pour extrait certifié conforme,  
Délivré à Binche, le 02 avril 2013

Le Secrétaire communal ff,

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

Guillaume SOMERS

Kévin VAN HOUTER